

**Registre des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du samedi 21 mars 2026 à huit heures et demi, le Conseil Municipal de la Commune de MASSONGY, convoquée le lundi 16 mars 2026 en session ordinaire et tenue en mairie sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Frédéric CANOVAS ;

Présents : Sandrine GRILLET-DETURCHE, Lionel DUJOUX, Julie NOUGARET, Frédéric CANOVAS, Anne LANDEMAINE, Joël DEMIERRE, Patrice GRISONI, Valérie THABUIS, Denis GIBON, Fernande CATTET, Alexa LEBLANC, Fanny MARULLAZ, Adrien DETURCHE, Victoria MARGUET, Ana-Maria MARTIN, Coralie BORDIER, Philippe BRON, Caroline DELOMPRÉ

Absents : Vincent BEL

Procuration : Vincent BEL a donné procuration à Lionel DUJOUX

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de Votants : 19 (dont 1 procuration)

Secrétaire de séance : Julie NOUGARET

N° 2026-15 : ELECTION DU MAIRE**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant la candidature de Sandrine GRILLET-DETURCHE,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric CANOVAS, membre plus âgé du conseil municipal conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales,

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 16
- Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

- Madame Sandrine GRILLET-DETURCHE. : 16

Le conseil municipal **PROCLAME** élue Maire Madame Sandrine im
fonctions.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 074-217401710-20260321-DEL_2026_15BIS-DE

Certifié exact
La secrétaire de séance
Julie NOUGARET

Massongy, le 23 mars 2026
Le Maire,
Sandrine DETURCHE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.